

Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	4e trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
20	Pourcentage des territoires du bassin non couverts par un EPTB ou une structure GEMAPIENNE « cohérente » dont EPAGE

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI permet-il d'améliorer la gouvernance locale sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	4H
Disposition(s) concernée(s)	4H3
Titre de la disposition (si besoin)	Identifier les périmètres prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB
Thématiques concernées	Gouvernance
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche descriptive

Type d'indicateur	Résultat	Cible 2027	0,00 %
Unité de mesure	Proportion (%)		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Les données de base ont permis de calculer les indicateurs 18 et 19		
Sources des données de base	DRIEAT		
Modalités de collecte des données de base	Les données de base correspondent aux résultats des indicateurs 18 et 19. Les nouveaux EPTB et EPAGE sont labellisés à compter de 2022 par la commission de labellisation territoriale.		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>1 – Production de la couche des périmètres des EPTB (cf indicateur 19)</p> <p>2 – Production de la couche des unités hydrographiques (UH) bénéficiant d'une gouvernance cohérente (cf indicateur 18)</p> <p>3 – Union des deux couches précédentes. Calcul de l'indicateur par la formule : <i>(Superficie totale du bassin Seine-Normandie-Superficie des périmètres des EPTB ou des UH bénéficiant d'une gouvernance cohérente)/Superficie totale du bassin Seine-Normandie</i></p> <p>4 – Production par la DRIEAT d'une carte associée à l'échelle du bassin avec les territoires concernés par l'indicateur 20, les cours d'eaux principaux, les limites des unités hydrographiques et du bassin Seine-Normandie</p>		
Tendance souhaitée	Baisse		
Résultats	2021	2024	2027
	18,5 %		
Commentaire	Indicateur nouveau. Il a un lien direct avec la disposition 4H3 et correspond à une synthèse des indicateurs N°18 et N°19. Il répond à l'objectif 4 du PGRI sur l'organisation de la gouvernance de la compétence GEMAPI. Il permet d'identifier les secteurs sur lesquels une nouvelle organisation de la compétence GEMAPI pourrait être mise en place, ou une bonne coopération entre les acteurs disposant de la compétence GEMAPI est nécessaire.		